

À la une

Convention nationale des avocats : Édouard, mon pote de droit

La 7^e convention nationale des avocats, qui s'est déroulée à Bordeaux et à Libourne du 18 au 21 octobre 2017, a été l'occasion pour Édouard Philippe d'affirmer sa mainmise sur les réformes de la justice.



© Lexposia

Actualité

Faut-il supprimer la visioconférence ?

focus

Plaidoyer pour une rectification à la marge de l'ordonnance du 10 février 2016 sur la réforme du droit des obligations

libres propos par Mustapha MEKKI

Doctrine

Le contentieux des référés

étude par Pierre GRAMAIZE

Jurisprudence

Chronique de jurisprudence du Conseil d'État : contentieux administratif et Convention européenne des droits de l'Homme

par Mattias GUYOMAR

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- Emmanuel DREYER

Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

- François FOURMENT

Professeur à l'université François-Rabelais de Tours

AVEC LA PARTICIPATION DE

Stéphane DETRAZ, Éric DEZEUZE, Bruno LAVIELLE, Laurent SAENKO et Anne SIMON





ASPECTS PRATIQUES DE LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE D'APPEL

VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017 (matinée)

MAISON DE LA CHIMIE - Paris 7^e

28, rue Saint-Dominique - 75007 Paris

VALIDEZ
4 H DE FORMATION



Les FORMATIONS **lextenso**

M A Î T R I S E R E T A G I R

SOUS LA DIRECTION DE
SORAYA AMRANI-MEKKI,
PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ PARIS
NANTERRE

ET **JACQUES PELLERIN**,
AVOCAT AU BARREAU DE PARIS,
PMG AVOCATS, ANCIEN PRÉSIDENT
DE LA CHAMBRE DES AVOUÉS
PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

Public concerné

Avocats, magistrats, greffiers

Forfait matinée :
395 € HT / 474 € TTC

Forfait matinée abonné
à la Gazette du Palais :
335,75 € HT / 402,90 € TTC

Informations complémentaires
au 01 40 93 40 81
claire.lorentz@lextenso.fr

ASPECTS PRATIQUES DE LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE D'APPEL (MISE EN ŒUVRE DU DÉCRET N° 2017-891 DU 6 MAI 2017)

Programme
Matinée

- 8h45 Accueil des participants
- 9h00 Les mentions obligatoires, le contenu des conclusions et leurs sanctions
- 11h00 Pause
- 11h10 Les délais à respecter et leurs sanctions
- 13h00 Fin de la formation

Gazette du Palais

La Gazette du Palais - Société du Harlay

12, Place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

Président du Conseil d'administration :

Marie Burguburu Charvet

Directeur général : Pierre-Yves Romain

Édité par Lextenso-éditions SA (locataire-gérant)

70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Président-Directeur général, Directeur de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz

Rédacteur en chef adjoint : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Philippe Graveleau

Assistante d'édition : Elsa Boulinguez

Assistante de direction : Evelyne Chelza

Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Tarifs 2017

* Prix TTC au n° : 15,32 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 413,51 € TTC

Recueils + table seuls : 393,09 € TTC

Journal, recueil + table : 564,61 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 455 €

Journal, recueil + table : 671 €

Internet : www.gazettedupalais.com

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Italie,

issus de forêts gérées durablement ;

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 220 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais se réfère de la manière suivante :
Gaz. Pal. 3 janv. 2017, n° 257k3, p. 27

Actualité

- Convention nationale des avocats : Édouard, mon pote de droit 5
- Faut-il supprimer la visioconférence ? 9
- Plaidoyer pour une rectification à la marge de l'ordonnance
du 10 février 2016 sur la réforme du droit des obligations
Analyse du projet de loi de ratification voté en première lecture par le Sénat
libres propos par Mustapha MEKKI 11

Doctrine

- Le contentieux des référés
étude par Pierre GRAMAIZE 15

Jurisprudence

- Vers une évolution jurisprudentielle des sanctions applicables
au TEG erroné dans l'offre de crédit immobilier ?
note par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE sous TGI Verdun, 13 juill. 2017 20
- Chronique de jurisprudence du Conseil d'État :
contentieux administratif et Convention européenne
des droits de l'Homme
par Mattias GUYOMAR 24
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 28
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Philippe GRAVELEAU 32
- Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits
de l'Homme
par Catherine BERLAUD 35

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE 37

Sous la responsabilité scientifique de
Emmanuel DREYER et François FOURMENT